

*A GENÈVE***Adhésion aux Conventions de Genève**

Par déclarations en date du 10 février 1977, que le Gouvernement suisse a reçues le 25 mai 1977, la République Démocratique Populaire du Yémen a adhéré aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre.

Ces adhésions sont assorties de la déclaration suivante :

*« Le Gouvernement de la République Démocratique Populaire du Yémen déclare que l'adhésion de la République Démocratique Populaire du Yémen à ces Conventions n'implique en aucune façon la reconnaissance d'Israël. »*

Conformément aux stipulations des Conventions précitées, l'adhésion de la République Démocratique Populaire du Yémen prendra effet six mois après la date à laquelle les déclarations d'adhésion sont parvenues au Gouvernement suisse, soit le 25 novembre 1977.

\*

**Visite de la présidente du Croissant-Rouge du Maroc**

S.A.R. la princesse Lalla Malika du Maroc, présidente du Croissant-Rouge marocain, a rendu visite à la Croix-Rouge internationale, à Genève, du 15 au 18 juin.

La princesse a passé la journée du 16 juin à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, où elle a été accueillie par M. H. Beer, secrétaire général, entouré de ses principaux collaborateurs. Elle a eu ensuite des entretiens avec les responsables des Opérations de Secours, de l'Information, des services techniques et des services régionaux.